



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHTSBURG

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° RM 330-2025-2 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Veuillez prendre avis que le 12 janvier 2026 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Freightsburg a adopté par résolution le règlement N° RM 330-2025-2.

Le règlement N° RM 330-2025-2 régit l'utilisation et le stationnement des véhicules, la circulation des piétons et des bicyclettes et les règles relatives à la signalisation et à la circulation routière sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Freightsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHTSBURG, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sergey Golikov".

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier